

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 octobre 2014

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Étienne BONIN, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET

Pouvoir : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT

Membres absents : Mme Émilie COLAS, Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance

1. Attribution du Marché de travaux de la cour d'école et accès PMR

Suite à l'appel d'offres passé sur les 2 lots :

- Lot 1 : Réfection de la cour d'école
- Lot 2 : Mise en place d'une rampe d'accès pour les personnes à Mobilité Réduite

7 entreprises ont répondu au lot 1 et 5 au lot 2. La commission d'appel d'offres s'est réunie et propose d'attribuer le marché pour les lots 1 et 2 à la société SNEL qui est le moins disant et le mieux noté pour ces 2 lots selon les critères définis. Pour rappel, ces critères étaient le prix pour 70%, la qualité technique pour 15%, la qualité du dossier pour 10% et le choix des matériaux pour 5%. Monsieur le Maire fait passer le dossier aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à la société SNEL pour un montant de 26406,64 euros HT.

Les subventions :

- Dossier en attente pour la réserve parlementaire avec François PATRIAT
- Dossier de la DETR pris en compte, le dossier est complet.

2. Travaux porte d'école

Le changement des portes de l'école est nécessaire pour accès aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs devis ont été reçus avec des portes en aluminium ou en PVC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la société ESPADA avec des portes Aluminium pour un montant de 6117,60 € TTC

3. Remplacement du grillage entre cour de maternelle et de primaire

Le remplacement du grillage doit être fait avec des panneaux. 2 devis ont été reçus pour des grillages de hauteur 1,23 m de hauteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la société OLIVIER pour un montant de 5233,49 € TTC

4. **Autorisation de publication**

Point annulé.

5. **Convention SPA refuge de jouvence**

Une nouvelle convention pour la récupération d'animaux errants est proposée à la commune. Monsieur le Maire en fait la lecture. Cette convention s'élève à 388 euros par an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer cette convention.

Pour : 8. Abstentions : 4. Contre : 0.

6. **Divers**

- Dégradation Arrêt de bus : Monsieur le Maire rappelle les faits qui se sont produits le mercredi 1^{er} octobre au soir. Les vitres de l'abri de bus du Conseil Général ont été fracturées. Une plainte a été posée en gendarmerie et remontée au Conseil Général.